

# Sacs plastiques

## Ce que dit la loi

**A partir du 31 décembre 2018, les points de vente ne pourront plus distribuer gratuitement de sacs en plastique.**

En sont exclus les sacs en plastique très légers, c'est-à-dire d'une épaisseur inférieure à 15 microns nécessaires à des fins d'hygiène ou fournis comme emballage primaire pour les denrées alimentaires en vrac lorsque cela contribue à prévenir le gaspillage alimentaire.

## Objectifs à atteindre

- Au 31 décembre 2019, la consommation de sacs en plastique légers ne devra pas dépasser 90 sacs par personne par an.
- Au 31 décembre 2025, ce chiffre ne devra pas atteindre 40 sacs en plastique légers par personne par an.

5'gUjc]f'. la consommation actuelle de sacs en plastique s'élève en moyenne à 130 sacs en plastique légers par an et par habitant.

## Alternatives aux sacs plastiques

### Sacs en papier

#### Avantages

- 100% recyclables
- Biodégradables selon les composants chimiques
- Réutilisables 3-4 fois

#### Inconvénients

- Déboisement des forêts pour la fabrication
- Besoins énergétiques lors de la fabrication presque doublés par rapport aux sacs en plastique
- CO<sub>2</sub>e : 5,523 pour une seule utilisation, 1,570 pour 4 utilisations
- Utilisation de produits chimiques (notamment dans la colle)

### Sacs réutilisables en tissu

#### Avantages

- Fabriqués à partir de ressources naturelles renouvelables
- Réutilisables sur des années
- Recyclables si pas d'ajout de couleurs et autres produits chimiques
- Parfois biodégradables et/ou compostables

#### Inconvénients

- Grande consommation en eau et en énergie lors de la production
- Utilisation de pesticides pour la pousse de la matière première
- CO<sub>2</sub>e : 271,533 pour une seule utilisation, 1,570 pour 173 utilisations

## Contacts

Pour toute question, contactez **VALORLUX**

Email: [prevention@valorlux.lu](mailto:prevention@valorlux.lu) - Tél : +352 37 00 06-1 - [www.valorlux.lu](http://www.valorlux.lu)